

MARS 2021

Rapport mensuel

PRÉSENTÉ PAR LAUREEN BAUD



amelassociationFrance



Med'EqualiTeam

AVANT - P R O P O S

Succédant aux expressions de 'crise économique et financière' de 2008, de 'crise démocratique', de 'crise identitaire', la terme de 'crise migratoire' ou 'crise des réfugié.e.s' s'est rapidement installé dans le jargon institutionnel et est apparu de façon récurrente dans les discours politiques européens à partir de l'année 2015. L'actuelle conflagration de crises, tant intérieures qu'extérieures à l'Union européenne, a fortement ébréché la solidité du projet européen et l'influence politique que pouvait exercer Bruxelles auprès des États membres de l'UE s'est vue contrée par la défense des intérêts nationaux, spécifiquement dans les domaines de l'asile et de la migration. L'émergence de l'État Islamique comme facteur de déplacement de population mais aussi comme ennemi extérieur redouté a contribué à cristalliser par ailleurs des enjeux sécuritaires ayant remis en question l'acquis de Schengen.

Les zones de conflits du voisinage de l'Union européenne (UE) ont provoqué un afflux de population aux frontières de l'Europe. Le nombre d'arrivées qualifiées d'irrégulières, recensées aux frontières européennes, s'est accru, passant d'un total approximatif de 100 000 personnes en 2013 à 1,8 million en 2015 (1). Cette réalité a politiquement été encadrée par l'expression de « crise migratoire ». Si cette unité linguistique s'emploie pour désigner un nombre important d'arrivées sur le sol européen, la difficulté semble en réalité s'éprouver quant à la mise en place des dispositifs d'accueil pour un taux de population ne dépassant pas celui de 0,5 % de l'ensemble de la population européenne (2). Bien que les déplacements de population soient un fait historique, l'effet de stress qu'a provoqué ce pic d'arrivées a remis en cause la capacité de l'Europe à agir de manière unie, en mettant à l'épreuve son système de valeurs et sa solidarité entre États membres.

Depuis ces dernières années, l'Union européenne a développé un arsenal d'instruments régissant l'asile et la gestion de la migration sur le territoire européen. Cependant, faute d'une perspective partagée en matière migratoire, les États membres peinent à concevoir une trajectoire commune. En l'absence d'un consensus en interne, révélant les failles des politiques migratoires intra-européennes, l'approche 'hotspots' des îles grecques choisie par l'UE depuis le début de l'année 2016 perdure et perpétue une situation humanitaire désastreuse.

1 FRONTEX. « Risk Analysis for 2016 ». Warsaw. Mars 2016. [en ligne] Disponible sur : https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annula_Risk_Analysis_2016.pdf

2 BERTOSSI, Christophe. « L'Europe et les réfugiés en 2015 : une crise la mémoire ? Actes du colloque du 25 novembre 2015 ». Études de l'Ifri. Ifri. Décembre 2016. p.3. [en ligne] Disponible sur : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/europe_refugies_2015_cmc_2016.pdf

LE CAMP DE VATHY



Le hotspot de l'île de Samos, implanté sur les hauteurs de la ville de Vathy, existe depuis le début d'année 2016. Auparavant, son emplacement était dédié à une base militaire, qui s'est depuis lors transformé en RIC (*Reception and Identification Center*). Conçu pour pouvoir accueillir 648 personnes, le centre dit 'd'accueil' a rapidement atteint sa capacité. Un campement informel s'est alors développé autour de ce dernier au vu des nombreux nouveaux arrivant.e.s. Le camp comprend donc deux zones :

- La partie officielle (RIC) comprend les bureaux de la direction du camp, des services de l'asile (European Asylum Support Office (EASO)), un poste de police, les bureaux du HCR et de l'OIM. L'association Metadrasi est également présente afin d'offrir un service d'interprétariat. L'unique médecin du camp (EODY) est installé à l'intérieur du RIC. Les militaires sont chargés de distribuer la nourriture gratuite au sein du RIC le matin et le midi (le repas du soir n'étant plus distribué en raison du risque de contagion du coronavirus). Enfin, des containers sont réservés pour l'hébergement des personnes considérées comme plus vulnérables.

- A la partie officielle s'ajoute la partie informelle, surnommée 'jungle'. Cette dernière s'étend à l'Ouest, au Nord, et à l'Est du RIC sur des terres appartenant à des propriétaires privés. Au fil du temps, la jungle s'est organisée par communautés linguistiques et culturelles : les communautés arabes, les communautés farsi puis les communautés africaines sont regroupées par zone géographique.

Les résident.e.s du camp proviennent pour la majorité de Syrie, d'Afghanistan et de la République Démocratique du Congo. Les récentes données statistiques du HCR indiquent que la population du camp est composée de 58% d'hommes, pour 19% de femmes et 23% d'enfants, dont 8 sur 10 sont âgés de moins de 12 ans.

Selon les chiffres de mars 2021 du gouvernement, près de 3000 personnes y cohabitent ou co-survivent en attendant que les autorités grecques statuent sur leur demande d'asile.

Les personnes demandeuses d'asile sont bloquées dans une situation de dépendance accrue vis-à-vis des autorités européennes, dépendance légitime d'un point de vue du droit d'entrée sur un territoire souverain, mais qui les expose à une situation extrêmement préjudiciable, du fait de la durée indéterminée de leur rétention au sein de ces zones de transit misérables, qui, depuis cinq longues années, perdurent sous les yeux des européens.

Les services grecs de l'immigration et de l'asile sont chargés d'enregistrer tous les nouveaux arrivants à des fins d'identification, en prélevant toute une série d'informations (empreintes digitales, nationalité, profession, etc.), procédure durant laquelle les personnes doivent signaler si elles souhaitent déposer une demande d'asile. Par la suite leur est remis un document rédigé en grec (langue que la majorité d'entre elles ne maîtrise pas), sur lequel est inscrit une assignation à résidence les soumettant à une restriction géographique (1) leur interdisant de quitter l'île sur laquelle elles se trouvent, si ce n'est le hotspot dans lequel elles sont assignées.

Dans l'attente d'être entendus par les services de l'asile, hommes femmes et enfants sont tenu.e.s de survivre dans ce camp pendant des mois, et bien souvent des années. Tous les jours, le bureau de l'asile affiche une liste de noms convoqué.e.s pour réaliser leur 'grande interview'. Les noms des appelé.e.s sont également communiqués par le biais de haut-parleurs installés dans le RIC. La lenteur administrative du traitement des demandes d'asile est un cas avéré et commun à toutes les îles de la Mer Égée exposées aux nombreuses arrivées. En sous effectif, les fonctionnaires grec.que.s et européen.ne.s ne sont pas en mesure de traiter un nombre de dossiers suffisant pour décongestionner la surpopulation des camps, restreignant de ce fait la liberté des personnes pour qui la vie se cantonne à l'attente de l'appel de leur numéro d'enregistrement, dans l'espoir d'obtenir une décision juridique positive les concernant.

Si les personnes reçoivent un rejet de leur demande d'asile, elles ont dix jours (2) pour présenter un recours contre cette décision. Leur demande est ensuite à nouveau réexaminée, pour conduire soit à une décision positive, ou bien à un second rejet. Suite à ce second rejet, les personnes ont trois possibilités : faire appel auprès de la Cour d'Athènes (processus qui doit être financièrement pris en charge par le demandeur d'asile (frais d'avocat + frais d'appel à la Cour), présenter une demande d'asile ultérieure (*subsequent application*) en apportant de nouvelles preuves de persécution concernant leur cas, ou accepter un 'retour volontaire' vers son pays d'origine.

1 Article 41 (1) (d) (iii) de la loi 4375/2016 adoptée suite à la Déclaration UE-Turquie de mars 2016.

2 Délai qui s'applique dans le cadre de la procédure accélérée à la frontière entrée en vigueur suite à la Déclaration UE-Turquie.

« En contraignant la Grèce à jouer le rôle de cordon sanitaire, l'Union lui a laissé, en organisant sa propre impunité, le soin de transformer ses îles en un piège dont les mâchoires se sont refermées sur les exilés » (3) .

Si une baisse notable des flux en provenance de Turquie vers la Grèce était espérée, elle devait conséquemment avoir pour effet une amélioration de la gestion des demandes d'asile traitées à partir des îles grecques. Cependant, bien que le renforcement des contrôles aux frontières ait eu un impact sur le nombre d'arrivées de personnes déplacées en territoire européen, la situation et les conditions de vie sur les îles grecques de la mer Égée ne se sont pour autant pas améliorées, laissant les personnes demandeuses d'asile dans une extrême misère et vulnérabilité.

Les installations sanitaires sont déplorables, insuffisantes, tout comme le matériel fourni par le HCR (couvertures, tapis de sol, bâches entre autres) qui, au vu du nombre de résident.e.s, ne subvient pas aux besoins de tou.te.s. Dans la jungle, les personnes sont contraintes de survivre dans des abris de fortune construits à partir de matériel de récupération, sans aucune isolation et résistance face aux intempéries climatiques et animaux environnants (rats, scorpions, serpents). L'eau est approvisionnée par un seul tuyau mis en place par MSF (Médecins Sans Frontières). Si une distribution de repas est assurée deux fois par jour, la nourriture distribuée en barquette ou sachet fut par le passé dénoncée comme étant avariée et présentement décrite comme mauvaise, immangeable, causant des troubles gastriques. Les résident.e.s du camp se nourrissent principalement grâce aux 75 euros qu'ils touchent par le HCR (cette somme pouvant varier en fonction de la situation personnelle du bénéficiaire).

L'ambiance carcérale du camp est renforcée par la présence accrue de la police qui surveille les entrées et sorties des résidents du camp. Ces dernières sont actuellement encadrées par les mesures de restriction de déplacement liées à la Covid-19. La durée indéterminée de la détention associée aux piteuses conditions de vie qu'endurent les résident.e.s du camp ont un effet dévastateur sur leur santé mentale et physique. L'absence d'information et le manque de compréhension face à cette situation plongent les personnes concernées dans un état de désespoir, de perte de dignité et de sentiment de non-considération.

Les troubles psychiques ou psychiatriques, les cas avérés de malnutrition ou bien l'absence de programmes éducatifs constituent autant de facteurs qui mobilisent une multitude de services non-gouvernementaux face aux choix politiques européens de contenir des personnes éprouvées dans un tel endroit pendant plusieurs mois et années.

3 RODIER, Claire. « L'accord UE-Turquie et les hotspots grecs : les sales arrangements de l'Europe forteresse ». *Mouvements*. 2018/1. n° 93. pp.32-40. [en ligne] Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2018-1-page-32.htm>



Med'EqualiTeam

Depuis juillet 2018, l'ONG Med'EqualiTeam est présente à Samos en tant qu'acteur médical. Elle assure un service de soins de santé primaires pour les personnes en attente de leur décision d'asile ou pour celles ayant reçu le statut de réfugié.

L'équipe de l'ONG est constituée d'une quarantaine de personnes comprenant le personnel médical (médecins, infirmier.e.s, étudiant.e.s en médecine), les traducteur.rice.s arabophones, persanophones et francophones, et le personnel administratif.

Med'Equali dispose de deux cliniques. La première se trouve en ville et accueille les personnes résidant hors du camp ou celles qui nécessitent un examen plus spécifique (kinésithérapie, optique, tests sanguins entre autres). La deuxième clinique se situe à côté de l'entrée du camp. Elle est constituée de trois containers et de deux espaces en plein-air balisés par des tentes. Les deux lieux sont ouverts 6 jours sur 7 de 8h à 15h et reçoivent une moyenne de 70 patients par jour. Les problèmes médicaux rencontrés sont nombreux : infections respiratoires, troubles musculo-squelettiques, plaies infectées, problèmes dentaires et optiques, troubles psychosomatiques modérés et sévères... Autant de pathologies provoquées ou exacerbées par les conditions de vie des patient.e.s.

L'intervention médicale de l'ONG s'effectue en collaboration avec les autres acteurs médicaux présents à Vathy : EODY (le service de santé publique grec) disposant d'une clinique à l'intérieur du camp, l'hôpital central de Samos, MSF (Médecins Sans Frontières) et IRC (International Rescue Committee).





© Aegean Boat Report

- De nombreux médias et ONG s'insurgent contre la violation du principe de non-refoulement par les garde-côtes grecs. Selon l'ONG norvégienne Aegean Boat Report, 56 cas de refoulement en mer Égée par les garde-côtes grecs ont été enregistrés depuis le début d'année 2021. 1 485 hommes, femmes et enfants ont ainsi été laissés à la dérive, repoussé.e.s vers les eaux territoriales turques. Ces faits documentés ont d'abord été formellement contestés par le ministre de l'Immigration et de l'Asile grec, Mr. Nótis Mitarákis, avant que le HCR n'appelle la Grèce à enquêter sur de telles pratiques. Cependant, les actes de refoulement continuent d'être perpétrés et sont rapportés par des organes journalistiques, dont Aegean Boat Report qui publie des statistiques hebdomadaires à cet égard.

Dû aux pratiques de refoulement mais également au nombre de personnes transférées de Samos vers le continent, le RIC de Vathy n'a pas enregistré de nouvelles arrivées depuis quelques semaines, ce qui explique la baisse de population du camp.

Depuis plusieurs mois, la construction d'un nouveau camp fermé prend place à Zervou près du village de Mitilini à Samos, isolé dans une région rurale. D'une capacité de 1 200 personnes, il est censé accueillir la population de l'actuel hotspot de Vathy dans des nouveaux containers. Cette initiative est fortement encouragée par l'Union européenne qui compte soutenir ce projet en y allouant 276 millions d'euros afin d'accélérer l'ouverture de ces nouveaux centres. La récente venue de Madame la Commissaire européenne aux Affaires intérieures Ylva Johansson a provoqué la colère des habitant.e.s de l'île, qui s'opposent à l'ouverture d'un nouveau camp sur leur île.



© Temps Présent, RTS

Si la date officielle d'ouverture du camp, et donc des premiers transferts de personnes sont pour l'instant inconnus, de fortes rumeurs circulent et annoncent le commencement de l'opération pour le mois de juin. Beaucoup d'incertitudes demeurent par rapport à ce futur proche, tant pour certain.e.s résident.e.s de l'actuel camp, qui n'acceptent pas comme solution le transfert "d'une prison à une autre", que pour les ONG présentes à Vathy qui ne soutiennent pas ce projet politique et s'interrogent fortement quant à la continuité de leur action.